

2009-5173  
17-JUN-2011

# **KnockOut Tech**

HERBICIDE TECHNIQUE  
SOLIDE

POUR LA FABRICATION OU LA PRÉPARATION DES HERBICIDES SEULEMENT

GARANTIE: Glyphosate ..... 98.1%

**N° D'HOMOLOGATION 29265 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS  
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS**

**AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX**

ATTENTION



POISON

CONTENU NET : 250 kg – 1000 kg

Titulaire:  
Libertas Now Inc.  
1000 N. West St.  
Suite 1200  
Wilmington, DE 19801  
É-U  
1-800-424-9300

**MODE D'EMPLOI :**

À n'utiliser que pour la fabrication d'un herbicide homologué en vertu de la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.

**PRÉCAUTIONS :**

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Éviter l'inhalation des poussières. Éviter tout contact avec les yeux ou les vêtements. Porter des lunettes étanches ou un écran facial. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Retirer immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

**PREMIERS SOINS**

EN CAS D'EMPOISONNEMENT appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT**.

Déplacer la victime de l'endroit contaminée. Maintenir la victime au repos.

**En cas d'ingestion:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:**

En cas d'ingestion, ou en cas de contact avec les yeux et la peau, prodiguer des soins symptomatiques.

**ENTREPOSAGE:**

Ne pas contaminer l'eau, la nourriture pour les humains ou les animaux ou les semences, pendant l'entreposage ou l'élimination du produit. Conserver seulement dans le contenant d'origine hermétiquement fermé.

**ÉLIMINATION :**

Les fabricants canadiens de formulations qui utilisent ce produit doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale et

provinciale. Pour plus de détails et pour des renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser à l'agence provinciale responsable ou au fabricant.

**RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT :**

Ne pas rejeter d'effluent contenant l'ingrédient actif dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans et les eaux publiques

**AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être utilisé conformément aux directives qui figurent sur la présente étiquette. L'emploi d'un produit antiparasitaire dans des conditions non-sécuritaires constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.